

# Procès-Verbal du Conseil d'école n°1

**- 08 novembre 2016 - 17h**

## **Présents :**

Directrice : Mme Blin

Enseignants Maternelle : Mmes Burille, Cazaubon, Chanaud, Pirastu, Schmid, Clauson, Bionda, Tristani, Gaulin

Enseignants Élémentaire : Mmes Villon, Braquet, Berenguer, Vallet, Pitaud, Faure, Cieslar, Goyon, Demarcq

Maître supplémentaire : Mme Bollard

ATSEM : Mmes Brun, Ayad, Boussetta, Belbecir, Djelloud

RASED : Mme Boisson

Infirmière scolaire : Mme Vignon

Parents d'élèves : Mmes Acar, Badri, Ben Achour, Colson, Dambonville, Dufour, Ghribi, Lanani, Slaoui, Zouagha

M. Alleg, Oumeddour

Maison de l'enfance : M. Naton (directeur)

Élue : Mme Picot

Mairie/cadre DEES : Mme Louis-Chevrau

DDEN : Mme Malfondet

## **Excusés :**

IEN : Mme Goulefer

DDEN : Mme Vigne

Enseignante : Mme Chaduc, Geier

ATSEM : Mmes Gasmi, Ballereau, Gallego, Pistol

Parents : M. Tourirat

## **Ordre du jour :**

- 1/ Tour de table des participants
- 2/ Validation du procès-verbal du dernier conseil d'école 2015-2016
- 3/ Retour sur les élections des représentants de parents d'élèves
  - Résultat des élections du 7 octobre 2016
  - Rôle des parents élus
  - Présentation de l'instance du Conseil d'école
- 4/ Rentrée 2016 : organisation pédagogique
  - Les classes, les enseignants, le RASED
  - Le maître supplémentaire
  - Les décroissements
- 5/ Règlement intérieur : présentation et vote
- 6/ Projet d'école 2016-2020 :
  - Conception
  - Etat des lieux
  - Avenant Maître supplémentaire
- 7/ Sécurité dans les écoles
- 8/ Vie de l'école :
  - projets de l'année, sorties, classes transplantées
- 9/ Etat des lieux des comptes
- 10/ Présentation du projet éducatif de la Maison de l'enfance
- 11/ Dates des prochains conseils d'école

## 1/ Tour de table des participants

## 2/ Validation du procès-verbal du dernier conseil d'école 2015-2016

- Pour rappel, ont droit de vote dans un conseil d'école : les enseignants, la Directrice, l'Élu Municipal, le DDEN, les parents représentants.

Les autres membres du Conseil peuvent s'exprimer à titre consultatif.

- Le PV du 3ème conseil d'école (en date du 21 juin 2016) est validé à l'unanimité après une brève relecture :           34 votes pour           0 vote contre           0 abstention

## 3/ Retour sur les élections des représentants de parents d'élèves

### • Résultat des élections du 7 octobre 2016 :

L'école étant constituée de 17 classes, le nombre de places à pourvoir était de 17 parents.

Cette année, 13 parents se sont présentés pour l'ensemble du Groupe Scolaire. Aucun n'était constitué en association.

Les élections ont été organisées le **vendredi 7 octobre 2016** (le vote par correspondance étant également proposé).

- Liste électorale constituée de 573 parents (Il s'agit de tous les parents disposant de l'autorité parentale, quelque soit sa Nationalité) ;
- Nombre de votants : 146
- Taux de participation : 25,48 %
- Nombre de parents représentants élus : **13**
- Nombre de places non pourvues : 4

Pour comparaison, l'élection 2015-2016 avait aboutie à l'élection de 9 parents, avec 6 places non pourvues, pour un total de 15 places.

### Parents élus pour l'année 2016-2017 :

NOM	Classes	NOM	Classes
Mme ACAR Marie	TPS/PS, Célie CAZAUBON	Mme DUFOUR Karine	CM1/CM2-a, Mylène CIESLAR
M. ALLEG Ahmed	PS/MS, Sophie PIRASTU CE2/CM1, Laura FAURE	Mme GHRIBI Sinine	CM1/CM2-c, Charlotte DEMARCO
Mme BADRI Hajir	MS/GS, Marie-Anne CLAUSON CP-b, Hélène CHADUC/ Emmanuelle BRAQUET	M. OUMEDDOUR Nassim	TPS, Audrey BURILLE PS/MS, Sophie PIRASTU GS-a, Audrey BIONDA
Mme BEN ACHOUR Marion	TPS, Audrey BURILLE	Mme SLAOUI Besma	GS-a, Audrey BIONDA CE2, Marie PITAUD
Mme BENOUGHIDENE Fahima	MS/GS, Marie-Anne CLAUSON	M. TOUIRAT Hamida	TPS, Audrey BURILLE
Mme COLSON Julie	TPS/PS, Célie CAZAUBON CP-b, Hélène CHADUC	Mme ZOUAGHA Sondès	PS/MS, Sophie PIRASTU MS/GS, Marie-Anne CLAUSON CM1/CM2-a, Mylène CIESLAR
Mme DAMBONVILLE Elsa	TPS/PS, Célie CAZAUBON		

• **Rôle des parents élus :**

Les représentants des parents siègent au conseil d'école.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les délégués doivent respecter l'obligation de discrétion qui est commune à tous les membres du conseil.

→ Question des parents : présentation des actions de communication à mettre en place pour faciliter la représentation, l'échange et la lisibilité entre les représentants et les autres parents

- Utilisation de la boîte aux lettres dédiée aux parents (faire un mot)

- Affichage du trombinoscope des parents élus

- Proposition de mettre en place des boîtes à idées accessibles aux parents

- Se renseigner sur la possibilité de créer une boîte mail pour les parents représentants

- Créer une page dédiée aux parents représentants sur le blog de l'école

- Organisation d'un accueil café parents / enseignants

- Changer de place le panneau d'affichage → cela ne règlerait pas le problème puisque qu'il faudrait doubler les affichages

• **Présentation de l'instance du Conseil d'école :**

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école ;

- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire;

- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école);

- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

## 4/ Rentrée 2016 : organisation pédagogique

• Les classes, les enseignants

L'école primaire Joliot CURIE se compose de **17 classes** (8 en maternelle et 9 en élémentaire), avec deux ouvertures de classes cette année (1 en maternelle et 1 en élémentaire).

- Afin de pallier au manque d'espaces disponibles dans le bâtiment, deux bungalows ont été installés dans la cour de l'élémentaire afin d'accueillir les deux classes de CP.

Nombre d'élèves inscrits au 1<sup>er</sup> septembre 2016 = **444** (228 en maternelle et 216 en élémentaire).

### Les 8 classes de Maternelle

CLASSE	Effectif	Enseignant	ATSEM
Tout-petits	34	Mme Audrey BURILLE	Mme Delphine Brun
Tout-petits / Petits	18+11 = 29	Mme Célie CAZAUBON	Mme Anissa Ayad
Petits	28	Mme Claire CHANAUD	Mme Marjorie Gallego
Petits / Moyens	10+19 = 29	Mme Sophie PIRASTU	Mme Katia Pistol

<b>Moyens</b>	29	Mme Léah SCHMID	Mme Sharen Bousseta
<b>Moyens / Grands</b>	13+14 = 27	Mme Marie-Anne CLAUSON	Mme Lilia Gasmi Mme Houda Belbecir
<b>Grands-a</b>	27	Mme Audrey BIONDA	Mme Houria Djelloud
<b>Grands-b</b>	27	Mme Aline GAULIN Mme Anne TRISTANI (L – M - 1/2 Me)	Mme Laure Ballereau

### **Les 9 classes de l'Élémentaire**

<b>CLASSE</b>	<b>Effectif</b>	<b>Enseignant</b>
<b>CP-a</b>	21	Mme Anaïs VILLON / Mme Chloé HUREL (lundi et ¼ mercredi, sauf en novembre/décembre)
<b>CP-b</b>	20	Mme Hélène CHADUC / Mme Emmanuelle BRAQUET (à partir du 3 novembre)
<b>CE1-a</b>	24	Mme Élodie BERENGUER / Mme Thifaine GEIER (vendredi et ¼ mercredi)
<b>CE1-b</b>	23	Mme Nelly VALLET
<b>CE2</b>	26	Mme Marie PITAUD
<b>CE2/CM1</b>	16+9 = 25	Mme Laura FAURE
<b>CM1/CM2-a</b>	12+13 = 26	Mme Mylène CIESLAR
<b>CM1/CM2-b</b>	13+13 = 26	Mme Céline GOYON
<b>CM1/CM2-b</b>	13+13 = 26	Mme Charlotte DEMARCQ

• **Le R.A.S.E.D.** (= Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

- Les membres du RASED travaillent avec les élèves rencontrant des difficultés. Elles sont en étroite collaboration avec les enseignantes de l'école et peuvent également prendre en charge des petits groupes d'élèves pour pallier à ces difficultés.

*Les membres du RASED intervenant à l'école Joliot CURIE :*

- Françoise Lioure : la rééducatrice
- Laurence Planard : la psychologue scolaire
- Marie-Paule Boisson : pour l'aide pédagogique

Mme Boisson précise que les prises en charge d'élèves en difficulté sont basées sur les demandes d'aide faites par les enseignants. Le RASED travaille également avec les enseignants de GS et CP pour la liaison GS-CP en fin d'année.

D'autres interventions ont également lieu dans certaines classes à la demande des enseignants toujours : notamment l'an passé dans des classes de cycle 3 sur des ateliers d'écriture.

Les missions des membres du RASED sont bien différentes de l'aide spécifique apportée à certains élèves par le biais des EVS.

#### • **Le maître supplémentaire**

- Enseignante : Clémence BOLLARD

L'école bénéficie de ce poste car elle est en Réseau d'Education Prioritaire.

L'objectif est de prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques.

L'enseignant peut intervenir dans la classe, ou en prenant en charge de petits groupes d'élèves.

- La priorité est donnée au cycle 2, notamment pour l'apprentissage de la lecture.

L'enseignante intervient également dans d'autres domaines, ainsi qu'auprès des GS et du cycle 3.

L'action du maître supplémentaire consiste à travailler les mêmes compétences que les enseignants dans leur classe avec un groupe restreints d'enfants. Dès la période 3, il y aura des interventions en maternelle également.

Le maître supplémentaire ne peut être détaché pour remplacer des enseignants absents au sein de l'école. Des évaluations en début, milieu et fin d'année sont prévues afin de mesurer l'impact de ce dispositif.

#### • **Les décroisements**

Le décroisement consiste pour les élèves à changer de classe pour des activités spécifiques encadrées par un autre enseignant que leur maîtresse ou leur maître habituel, ou avec un autre groupe d'élèves.

- **Cycle 1** : les enseignants de toute petite et petite section interviennent dans les classes de moyenne et grande section durant le temps de sieste : elles prennent en charge des petits groupes ou une moitié de classe pour travailler le langage, la phonologie, des projets scientifiques... ceci à la demande des enseignants, selon leurs besoins

- **Cycle 3** : un décroisement en sciences, histoire, géographie et EPS est organisé – le programme est unique pour chaque niveau au sein du cycle et chaque matière est pris en charge par une enseignante ; ce programme évolue d'une année sur l'autre afin que chaque élève ait réalisé son parcours de cycle et travaillé l'ensemble des compétences à acquérir en fin de cycle.

*Intervention de Mme Slaoui : le problème se pose pour ceux qui seraient amené à quitter l'école en cours de scolarité. → Cette problématique se retrouve par rapport à l'ensemble des domaines et ne peut être anticipé par l'équipe enseignante.*

#### → **Question des parents : point sur les nouveaux programmes.**

- **Changement de cycles** : cycle 1 (Maternelle), cycle 2 (CP, CE1, **CE2**) et cycle 3 (CM1, CM2, **6<sup>ème</sup>**)

- **Les nouveaux programmes prévoient que toute notion peut être abordée plusieurs fois dans un souci de construction progressive, adaptée au développement et à l'âge de l'enfant.**

Par exemple, la déclinaison de la compétence « lecture et compréhension de l'écrit en français », du cycle 1 au cycle 4 :

- Ce qui est attendu des enfants en fin de cycle 1 :

Comprendre des textes écrits sans autre aide que le langage entendu.

- Ce qui est attendu des enfants en fin de cycle 2 :

Lire et comprendre des textes adaptés à la maturité et à la culture scolaire d'élèves de 9 ans.

- Ce qui est attendu des enfants en fin de cycle 3 :

Lire, comprendre et interpréter un texte littéraire adapté à son âge et réagir à sa lecture.

- Ce qui est attendu des enfants en fin de cycle 4 :

Lire, comprendre et interpréter des textes littéraires en fondant l'interprétation sur quelques outils d'analyse simples.

- Les programmes sont articulés autour du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Celui-ci s'articule autour de 5 domaines :

1. les langages pour penser et communiquer
2. les méthodes et outils pour apprendre
3. la formation de la personne et du citoyen
4. les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. les représentations du monde et l'activité humaine

L'équipe enseignante cycle 3 est en lien avec l'équipe enseignante du collège : cela passe par un ensemble de réunions et de temps de concertation afin de travailler la liaison entre les deux équipes.

## **5/ Règlement intérieur : présentation et vote**

Comme chaque année, le règlement doit être présenté au vote du conseil d'école afin d'être validé pour l'année scolaire en cours.

L'école maternelle et l'école élémentaire ayant fusionné l'année dernière pour devenir un seul groupe scolaire, un règlement commun a été élaboré par le conseil des maîtres (**cf. Annexe 1**).

- **Le nouveau règlement de l'école primaire est validé** après lecture, à l'unanimité.

34 votes pour

0 vote contre

0 abstention

## **6/ Projet d'école 2016-2020**

### **• Conception**

Cette année, toutes les équipes d'école doivent concevoir leur nouveau projet d'école.

Qu'est-ce qu'un projet d'école ?

- Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes Nationaux ainsi que les activités scolaires et périscolaires qui y concourent ;
- Il précise les voies et les moyens mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin ;
- Il prend en compte la diversité des situations dans lesquelles évolue l'enfant en s'appuyant sur une analyse des besoins : l'environnement de l'école, les élèves, leur cursus scolaire, l'école elle-même (organisation, fonctionnement, pratiques pédagogiques, activités diverses).

### **• État des lieux**

Le conseil des maîtres de Joliot CURIE a travaillé à la rentrée sur l'État des lieux du projet 2012-2016, afin de définir les nouveaux axes de travail :

	<b>Axes prioritaires retenus</b>
<b>Parcours maternelle</b>	- Développer le <b>langage</b> (le vocabulaire et la syntaxe). - Mettre en place un projet de cycle autour du <b>jardinage</b> et sensibiliser à l' <b>écologie</b> .
<b>Parcours de réussite scolaire</b>	- <b>Domaine 1 du socle commun</b> : les langages pour penser et communiquer. - <b>Compréhension</b> des énoncés.
<b>Parcours citoyen</b>	- La <b>relation école/familles</b> est à renforcer : créer du lien avec les parents, les investir dans la vie de l'école pour leur en donner le sens. - Améliorer le <b>climat scolaire</b> : réduire les conflits et la violence entre les élèves.
<b>Parcours d'éducation artistique et culturelle</b>	- Mettre en place un <b>parcours culturel de cycle</b> intégrant des intervenants et des visites dans des domaines diversifiés (musique, théâtre, danse, opéra, musées, ...). - Travailler de manière <b>collaborative</b> avec les <b>intervenants</b> .

### • **Avenant Maître supplémentaire**

Un avenant a également été réalisé en début d'année pour définir les modalités d'intervention du Maître Supplémentaire.

Le maître supplémentaire intervient dès la grande section pour travailler le langage essentiellement.

L'intervention en moyenne section n'a pas été acceptée.

- 8 groupes homogènes de CP ont été créés parmi les deux classes de CP. Sur un temps spécifique (deux fois par semaine pendant 30 minutes), 4 enseignantes prennent en charge chacune un groupe en lecture (les deux enseignantes de CP, le maître supplémentaire et Mme Boisson du RASED) pendant que les 4 autres groupes sont en autonomie. Une co-intervention en mathématiques est également prévue une heure par semaine par classe de CP.
- Pour les CE1 et CE2 : groupes pris en charge en lecture et jeux mathématiques, en co-intervention;
- Intervention au cycle 3 : intervention en lecture, fluence + débats en instruction civique et morale.

## **7/ Sécurité dans les écoles**

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles.

Ces mesures ont été présentées lors des réunions de rentrée, en début d'année.

Le guide à destination des parents est également disponible sur le blog de l'école ou sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale (Education.gouv.fr) : « Sécurité des écoles : le guide des parents d'élèves ».

Les parents sont encouragés à ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération des enfants. Tout comportement ou objet suspect doit également être signalé.

Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves. Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué.

L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur.

Les voyages scolaires sont autorisés. La seule obligation pour les écoles est de signaler en amont ces voyages à l'autorité académique.

- Toutes les écoles devaient réaliser avant les vacances d'automne 1 exercice portant sur un attentat-intrusion. Cet exercice a été adapté à l'âge des enfants et les familles ont été averties de sa réalisation. L'école Joliot CURIE a procédé à son exercice le mardi 18 octobre matin.

Pour les plus jeunes, il n'a pas été expliqué les raisons de l'organisation de l'exercice, qui a été présenté sous la forme de « jouer à se cacher ».

- Déroulement de l'exercice : Au signal (corne de brume), se cacher dans sa classe silencieusement.

## **8/ Vie de l'école**

➤ **Accompagnement Éducatif** : des enseignantes de l'école vont encadrer des groupes d'élèves tous les mardis soir (à partir du 15 novembre, du CP au CM2) :

→ Mmes Demarcq, Goyon, Cieslar, Faure, Chanaud, Bollard, Pirastu, Schmid

- Activités proposées :

- ♦ Aide aux devoirs et aux leçons (du CP au CM2)
- ♦ Pratique orale de l'Anglais (CP et CE1)
- ♦ Ateliers de coopération (CM) : l'objectif est d'améliorer le climat scolaire (jeux de société, arts visuels, sport, créations en collectif...)

La demande est très forte par rapport à l'offre. Des groupes différents seront donc créés pour chaque période afin de répondre le plus efficacement à cette forte demande, de manière à ce que les enfants qui le souhaitent puissent participer au moins une fois durant l'année scolaire aux ateliers proposés.



**École primaire Joliot CURIE, 5 rue Roger Salengro, 69200 Vénissieux**

**Mail :** [ce.0693035z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0693035z@ac-lyon.fr) **Tel. :** 04.78.01.43.90 (élémentaire) / 04.78.74.14.70 (maternelle)

**Site :** <http://ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclassed.com>

- *Question des parents : pourquoi la maison de l'enfance ne fait-elle pas le lien entre l'accompagnement éducatif et la maison de l'enfance ?*

*Intervention de Mme Louis Chevreau : les enfants inscrits à l'accompagnement éducatif ne pourront être pris en charge par la maison de l'enfance ensuite. Il n'y a pas de passerelle après 16h45 entre l'école et le périscolaire pour des questions organisationnelles.*

➤ **AEPS (Action Éducative Péri-Scolaire)** : à partir du 7 novembre, le Centre social du moulin à vent intervient à Joliot CURIE tous les lundis soir pour encadrer un petit groupe d'enfants sur de l'accompagnement à la scolarité (sur inscription, en octobre).

Il s'agit d'aider l'enfant à mettre du sens sur les apprentissages, travailler la méthodologie, l'organisation et la concentration.

➤ **Les photos de classe** seront prises à l'école **jeudi 17 novembre**.

➤ **37ème Foulée Vénissienne** : **samedi 19 novembre** au stade d'athlétisme du parc de Parilly. Les élèves des écoles de Vénissieux se donnent rendez-vous pour 11 courses (par classe d'âge) de 9h à 12h.

Le jour même, les 3 premiers de chaque course seront récompensés. Des récompenses seront organisées ultérieurement pour les challenges d'école : le nombre de participants, la performance de l'école, le respect des engagements.

Nombre d'inscrits pour Joliot CURIE cette année (du CP au CM2) : 86.

➤ **La journée de la Laïcité** sera organisée **vendredi 9 décembre** par les D.D.E.N.

A cette occasion, plusieurs classes de l'école se sont inscrites dans les deux grandes actions proposées :

♦ **La Grande Lessive** : il s'agit de proposer à chaque enfant d'illustrer l'article 9 de la Charte de la Laïcité (« La Laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre »). Les productions seront « étendues » sur des fils le 9 décembre.

Les classes de cycle 3 aimeraient ouvrir l'école aux parents afin qu'ils viennent créer leur dessin avec leur enfant. Ce projet se déroulerait sur deux mercredis matins.

♦ **Le Lâcher de ballons** : conception d'une carte postale sur le thème de la laïcité, qui sera accrochée à un ballon gonflable biodégradable.

Les classes de CP, CE1, CE2/CM1, CM1/CM2-a, CM1/CM2-b, CM1/CM2-c, participent aux actions.

➤ **Projet « Découverte des Médias »** (classes de CM) : la Municipalité accorde une participation de 400 € au projet.

- Visite du musée de l'imprimerie le 08 novembre 2016

- Création d'un journal d'école

➤ **Chorales** :

- Classes de GS : une représentation devrait être donnée dans la salle Éric Satie vers la fin de l'année, afin que les familles découvrent les chants des enfants;

- Classes de MS : mise en place d'une chorale avec les moyens de toute l'école maternelle;

- CP/CE1 : projet chorale.

➤ **APC avec les parents** : intégration des parents au sein de l'école, dans le cadre des Activités Pédago-giques Complémentaires ;

- En Maternelle :

▪ en période 1 : les parents des classes de TPS PS ont été invités à rentrer dans l'école après le temps de



**École primaire Joliot CURIE, 5 rue Roger Salengro, 69200 Vénissieux**

Mail : [ce.0693035z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0693035z@ac-lyon.fr) Tel. : 04.78.01.43.90 (élémentaire) / 04.78.74.14.70 (maternelle)

Site : <http://ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclassed.com>

classe pour réaliser la couverture du cahier de travail de leur enfant, avec leur enfant ;

- en période 2 : les parents des classes de MS seront invités à venir découvrir et jouer à des jeux de société avec leur enfant.
  - pour les périodes suivantes : intégrer les parents au projet éco-jardinage ? = en projet
- En CM1/CM2 : ateliers scientifiques

➤ Classe de GS : projet **jeux de société interclasse** avec invitation des parents au sein de l'école pour un rallye jeux de société en fin d'année.

➤ Classe CE1-A : projet de **correspondance** avec les élèves d'une autre école.

➤ **4 Classes de neige au Noyer! (du 03/02 au 10/02/2017)**

= CE2/CM1 (Mme FAURE), CM1/CM2 a (Mme CIESLAR), CM1/CM2 b (Mme GOYON), CM1/CM2 c (Mme DEMARCQ)

- Thème : Découvrir le milieu Montagnard

➤ **1 Classes verte au Noyer! (du 05/06 au 10/06/2017)**

= CE2 (Mme PITAUD)

- Thème : Paysage et espace

## 9/ État des lieux des comptes

➤ **Crédits 2016 alloués par la Municipalité :**

	Maternelle	Élémentaire
<b>Crédits adjudicataires</b> (Fournitures, livres scolaires, BCD, matériel sportif) = commandes de rentrée	<b>23,00 € / élève</b>  = 5244,00 €	<b>31,00 € / élève</b>  = 6727,00 €
<b>Crédits libres</b> (Fournitures achetées en cours d'année, cahiers de liaison, projets,...)	<b>9,00 € / élève</b> + 92 € d'abonnements  = 2052,00 €	<b>6,00 € / élève</b> + 92 € d'abonnements  = 1302,00 €

➤ **Comptes de la Maternelle rentrée 2016**

	Crédit +	Débit -
Avoir de l'année 2015-2016	435,46 €	
Crédits libres	2144,00 €	
Cahiers de liaison		235,00 €
Abonnements		111,00 €
Frais OCCE		517,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>1716,06 €</b>	

➤ **Comptes de l'Élémentaire rentrée 2016**

	<b>Crédit +</b>	<b>Débit -</b>
Avoir de l'année 2015-2016	1862,03 €	
Crédits libres	1394,00 €	
Cahiers de liaison		235,00 €
Abonnements		92,00 €
Frais OCCE		497,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>2431,83 €</b>	

**10/ Présentation du projet éducatif de la Maison de l'enfance**

→ Question des parents : problématique du temps méridien entre 11h30 et 13h30 le mercredi (pas de passerelle entre la fin des cours et la Maison de l'Enfance).

Les parents d'élèves demandent s'il est possible de mettre en place une solution alternative au restaurant scolaire pour faire passerelle entre l'école et la maison de l'enfance les mercredis midi.

- Intervention de Mme Louis Chevreau : face à la durée de la grève de l'an passé, Mme le Maire a décidé la mise en place d'un accueil panier repas pour les élémentaires uniquement encadré par les animateurs de la maison de l'enfance. Cette mesure a été prise à titre exceptionnel et a engendré un coût. Cette solution ne peut être envisagée pour les mercredis midi par la ville. De plus, le problème du transfert de responsabilité se pose alors. Qui organise ce temps, qui l'encadre, dans quel cadre réglementaire ? Ce surcoût, la ville ne peut le prendre en charge.

Monsieur Milan Naton, Directeur de la Maison de l'Enfance, intervient pour présenter le projet éducatif au niveau du Périscolaire.

→ Le projet éducatif est présent sur le blog de l'école et consultable.

Différents ateliers sont proposés : initiation à la musique, percussions, création jeux de société, découverte de la bibliothèque, médiathèque, ateliers d'écriture, atelier yoga, danse... Mise en place d'une campagne électorale, d'un meeting, d'élections (l'idée est de découvrir le processus d'une élection).

L'accent est mis sur l'environnement (le tri sélectif, le jardin, ...).

Un travail de partenariat est également engagé : créer des passerelles avec la crèche, la médiathèque, avec d'autres structures du quartier et de la ville.

- Les ateliers en maternelle demandent moins d'engagement. Les enfants s'inscrivent sur 3 séances et non sur la période. Ils seront intégrés aux actions autour de l'environnement.

**11/ Dates des prochains conseils d'école**

- Conseil d'École n°2 : Jeudi 16 février 2017
- Conseil d'École n°3 : Mardi 20 juin 2017

\*\*\*\*\*